

## DYNAMIQUES D'INSERTION DES PUBLICS EN GRANDE PRÉCARITÉ :

### L'EXPÉRIENCE DES MIGRANTS ROMS EN FRANCE REGARDS CROISÉS ACTION/RECHERCHE

Synthèse des rencontres entre chercheurs, travailleurs sociaux,  
migrants et acteurs associatifs

Sciences Po-Paris, 5 novembre 2011

#### *Avertissement*

*Ces dernières années, les discours officiels ont, en France comme dans d'autres pays européens, fréquemment mis l'accent sur la prétendue criminalité et sur la soit-disant marginalité des Roms en provenance d'Europe centrale et des Balkans. C'est pourquoi des chercheurs, des travailleurs sociaux, des acteurs associatifs, ainsi que des Roms roumains et bulgares ont décidé de se réunir à Paris le 5 novembre 2011 pour étudier des actions concrètes d'insertion engagées par des migrants roms en France. Synthèse de ces échanges et des discussions qui ont suivi, le texte ci-dessous souligne la diversité des trajectoires individuelles et familiales parmi les migrants roms. Il invite aussi à mener une lecture critique des politiques en direction de ces derniers et pose des questions d'ordre général. Ces dernières concernent aussi bien les moyens de subsistance et la place des pauvres dans les villes aujourd'hui, que l'effectivité de politiques de lutte contre la précarité dans un système qui, comme on sait, produit lui-même de plus en plus d'exclus. Ce n'est pas un texte scientifique à proprement parler mais une série de réflexions basées sur des observations factuelles. Outre la déconstruction des idées reçues, son objectif est d'ouvrir de nouvelles pistes de recherche et de débat sur les politiques en direction des Roms en situation précaire et sur la lutte contre la précarité et l'exclusion dans les sociétés européennes en devenir.*

Les années 1990 et 2000 ont vu s'installer dans les villes d'Europe occidentale des Roms en provenance d'Europe centrale (Roumanie et Bulgarie principalement) et des Balkans (ex-Yougoslavie). Généralement sans grands moyens sur le plan financier et exclus du marché de l'emploi salarié du fait de leur situation administrative<sup>1</sup>, ces migrants recourent souvent à des pratiques informelles pour vivre : construction d'abris de fortune sur des terrains vagues ou squats d'immeubles abandonnés ; activités de rues telles que la mendicité ; collecte et revente de ferraille et de vêtements usagers ; travail au noir ; etc.

A cause de ces pratiques, les migrants roms ou, pour être plus précis, ceux qui, parmi les migrants roms, sont en situation précaire, ont très vite attiré l'attention des opinions publiques locales et des autorités. Ces derniers ont ainsi suscité deux grands types de discours. Le premier discours, bien illustré par les déclarations du président Sarkozy durant l'été 2010, assimile les Roms à des délinquants qu'il conviendrait de chasser du territoire ou de mettre hors d'état de nuire. Le second, qui circule davantage parmi les acteurs associatifs mais pas seulement, présente les mêmes personnes comme des victimes du système, que les pouvoirs publics devraient par conséquent prendre en charge pour qu'elles puissent s'insérer dans la société.

Dans ce contexte marqué par la stigmatisation croissante des Roms<sup>2</sup>, des chercheurs, des acteurs de terrain (militants associatifs, travailleurs sociaux), des acteurs institutionnels et des migrants roms se sont réunis en novembre 2011 pour étudier des actions concrètes d'insertion engagées par des migrants roms en France. A l'issue de ces échanges, il apparaît que les Roms ne sont pas forcément des délinquants ou des irresponsables, comme l'affirment souvent les discours dominants, et que, jour après jour, y compris dans des situations marquées par la précarité et le dénuement, nombreux sont ceux qui engagent des actions constructives, éventuellement avec le recours d'acteurs extérieurs (travailleurs sociaux, acteurs associatifs), pour améliorer leurs conditions de vie et leur position sociale, participant, par la même occasion, à la vie de nos sociétés urbaines.

Les lignes suivantes sont la synthèse de ces réflexions collectives qui, à partir d'expériences concrètes, portent sur les conditions et les processus d'insertion des migrants roms en France.

Nous utilisons ici le terme d'insertion mais nous aurions tout aussi bien pu choisir celui d'autonomisation. Souvent évoquée lors des échanges, l'autonomisation traduit bien en effet l'idée d'immersion dans la société tout en conservant des marges de manœuvres, une identité propre, bref une forme d'autonomie ou d'indépendance vis-à-vis de l'environnement social et institutionnel.

## LA DIVERSITÉ DES TRAJECTOIRES INDIVIDUELLES ET FAMILIALES

D'abord, il apparaît nettement que tous les migrants roms et a fortiori tous les Roms ne sont pas en situation précaire, pas plus qu'ils ne se livrent d'ailleurs à des activités criminelles ou à la délinquance. Les exemples abondent en effet pour montrer que les Roms

---

1 - Pour accéder à l'emploi salarié en France, les ressortissants bulgares et roumains doivent posséder un permis de travail, lequel est délivré par la préfecture sur la base d'un contrat de travail de plusieurs mois minimum, après une procédure longue et coûteuse, ce qui rebute de nombreux chefs d'entreprise. Cette procédure particulière fait partie des mesures transitoires que la France et d'autres pays européens ont décidé d'appliquer dans le cadre de l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'Union européenne jusqu'en 2014.

2 - Voir Commissaire aux Droits de l'Homme, 2012, *Human Rights of Roma and Travellers in Europe*, Editions du Conseil de l'Europe.

sont présents dans la plupart des catégories socio-économiques, qu'il s'agisse des ouvriers et des employés, des professions libérales ou encore des cadres. « Invisibles », c'est généralement le terme employé par les chercheurs pour qualifier ces individus que rien ne distingue vraiment d'autres citoyens. La diversité est donc un terme qui s'impose quand on parle des migrants roms en France. La remarque vaut aussi pour les projets de vie : certains individus cherchent à s'installer définitivement en France, d'autres envisagent de retourner au pays ; nombreux enfin sont ceux qui ont gardé des attaches fortes avec leur région d'origine, où ils ont souvent conservé un logement, une maison. Bien que généralement mise en avant par les acteurs associatifs et les travailleurs sociaux, l'insertion dans la société d'accueil n'est donc pas la seule façon de « réussir » un parcours migratoire. Pour les migrants roms comme pour tant d'autres, la migration pendulaire peut en effet constituer un moyen très efficace pour améliorer les conditions de vie et conforter une position sociale.

Quels sont les facteurs qui expliquent la réussite du parcours migratoire et surtout celle du parcours d'insertion qui a davantage retenu notre attention ?

Bien sûr, les conceptions de ce qu'est un parcours d'insertion « réussi » dépendent des objectifs et des représentations de chacun. Il est cependant possible, tout en gardant son point de vue initial, de confronter les avis. Les chercheurs peuvent par exemple transmettre des réflexions et des analyses critiques à propos des phénomènes qu'ils ont observés, tandis que les acteurs de terrain et les migrants peuvent, entre autres choses, apporter un regard réflexif sur leurs pratiques et faire part de leur savoir d'expérience.

L'échange des points de vue montre en premier lieu que les aptitudes personnelles sont déterminantes pour l'insertion. Les qualifications facilitent par exemple l'accès à l'emploi et, par conséquent, l'obtention de papiers si ces derniers font défaut. Les compétences pratiques dans des domaines aussi divers que l'agriculture, le bâtiment, la collecte et le recyclage de matériaux ou encore la mécanique et le commerce sont d'autres éléments importants bien sûr.

En second lieu, il faut considérer le capital social car la famille, les parents constituent pour les migrants roms comme pour tant d'autres migrants la principale ressource dans l'expérience migratoire. De fait, c'est bien souvent à l'échelle de la famille restreinte que sont élaborées les initiatives économiques tandis que la famille élargie (les familles apparentées) constitue fréquemment le socle des stratégies migratoires.

Enfin, pour s'insérer, il faut aussi être capable de saisir au vol des opportunités. Mais de quelles opportunités parle-t-on ?

Ce sont tout d'abord les ressources économiques, auxquelles les migrants en situation précaire accèdent par le biais de l'économie informelle, puisque l'accès au marché de l'emploi salarié leur est de fait interdit. La collecte et la vente de métaux recyclables, la « biffe<sup>3</sup> » et les activités de rue (vente de petits journaux, musique, danse, mendicité, etc.) sont ainsi des activités très fréquentes chez les migrants roms.

L'accès à des ressources sociales ou relationnelles nouvelles constitue un autre champ d'opportunités. Par le biais des contacts extérieurs (simples particuliers, militants associatifs, etc.), les migrants peuvent par exemple accéder à des emplois ou à des opportunités d'embauche (garde d'enfants, pour les femmes le plus souvent, travaux divers et variés,

---

3 - La « biffe » consiste en la collecte et la revente d'objets usagés (principalement des vêtements) récupérés dans les poubelles.

pour les hommes), établir ou consolider les liens avec les pouvoirs locaux et les services sociaux, tout en apprenant à connaître la société locale, ses codes et ses pratiques. De ce point de vue, la scolarisation des enfants est stratégique. En effet, avec le travail, l'école constitue l'un des lieux privilégiés de la socialisation des migrants après la famille et les proches.

Ainsi, avec les compétences personnelles et le réseau familial, l'expérience acquise par les migrants dans les villes d'accueil constitue-t-elle un élément déterminant dans la dynamique d'insertion. En d'autres termes, c'est bien souvent l'inscription au sein des territoires locaux qui permet aux migrants d'exercer leurs compétences et d'amorcer le processus d'insertion<sup>4</sup>. Par conséquent, il est primordial que les migrants en question aient préalablement acquis aux yeux des pouvoirs locaux une sorte de droit au séjour, seul en mesure, en effet, de garantir la stabilité résidentielle dans la durée.

### LA COPRODUCTION DE L'INSERTION PAR LES MIGRANTS ET PAR LEURS ACCOMPAGNATEURS

Comme on a pu le remarquer dans les réflexions précédentes, l'insertion dépend principalement des initiatives personnelles et souvent familiales, ainsi que du projet de vie et des compétences bien entendu. Si certaines personnes parviennent à se débrouiller seules ou en s'appuyant sur leur réseau familial, d'autres éprouvent plus de difficultés du fait de leur situation et de leur parcours personnels, ainsi que des discriminations dont les migrants roms peuvent faire l'objet. Dans ce cas, l'intervention de personnes extérieures – travailleurs sociaux ou militants associatifs – peut s'avérer nécessaire pour que le processus d'insertion amorcé par les migrants ait des chances d'aboutir.

A quoi servent donc les travailleurs sociaux et les militants associatifs ? De l'avis de tous, ces derniers remplissent principalement une mission d'intermédiation entre les personnes en situation précaire et la société environnante, en particulier le monde des institutions. Ce faisant, ils établissent des passerelles entre le bidonville et le reste de la ville, résolvent ou tentent de résoudre le « casse-tête » institutionnel en cherchant des failles dans le système administratif. Concrètement, les travailleurs sociaux et les militants associatifs multiplient les démarches afin que les personnes en situation précaire puissent inscrire leurs enfants à l'école, se faire soigner, décrocher un emploi et avoir leurs papiers. Ce faisant, ils jouent un rôle essentiel d'interface et de traducteur entre, d'un côté, le monde des migrants et, de l'autre, celui des institutions et, plus globalement, la société environnante.

Cette coproduction de l'insertion par les migrants roms et par leurs accompagnateurs - travailleurs associatifs ou militants associatifs-, nécessite la construction d'une relation de confiance entre les personnes. Pour cela, il faut que les accompagnateurs reconnaissent les individus qu'ils suivent comme des sujets de droit, autonomes, compétents, prenant des initiatives, et avec lesquels on peut et on doit réfléchir à la définition d'objectifs partagés. Bien sûr, cela nécessite de passer de l'approche fondée sur des catégories préétablies (ethniques en l'occurrence), qui domine dans les politiques sociales aujourd'hui, à une approche individualisée même si les personnes accompagnées doivent évidemment faire l'objet d'une égalité de traitement. Suivant la même idée, il paraît nécessaire d'éviter les approches paternalistes ou condescendantes. Elles sont en effet davantage propices au

---

4 - Ce point est également souligné par une étude réalisée récemment sur les migrants roms en région parisienne : Sandrine Halfen, 2012, *Situation sanitaire et sociale des « Rroms migrants » en Île-de-France*, Rapport de l'Observatoire régional de santé d'Île-de-France : [http://www.ors-idf.org/dmdocuments/ORS\\_Rapport\\_Rroms.pdf](http://www.ors-idf.org/dmdocuments/ORS_Rapport_Rroms.pdf)

contrôle social qu'à l'autonomisation des personnes. L'angélisme et le misérabilisme sont également peu constructifs car les migrants roms sont, comme tout un chacun, capables de construire des stratégies et de recourir à des tactiques ou à des « ruses » pour faire valoir leurs intérêts.

### LA DYNAMIQUE DE L'EXCLUSION

Dans les faits, le processus d'insertion est souvent interrompu. D'abord il faut tenir compte des conditions difficiles dans lesquelles travaillent les travailleurs sociaux et les acteurs associatifs. La précarité des contrats de travail et la modicité des moyens mis à disposition sont souvent de mise. Il n'est pas rare, par exemple, que les travailleurs sociaux qui agissent dans le cadre de dispositifs spécialement conçus pour l'hébergement et l'insertion de migrants roms en situation précaire, accompagnent chacun plus de cent personnes. Comment peut-on assurer un suivi de qualité dans ces conditions ? Le questionnement peut évidemment être élargi à l'ensemble des organismes pour l'emploi (missions locales, Pôle emploi, etc.) qui, en raison des difficultés économiques actuelles, sont de plus en plus submergés par les demandes.

Les discours officiels sur la prétendue délinquance ou l'irresponsabilité des Roms ont évidemment un impact négatif car ils renforcent les préjugés à l'égard des Roms, ainsi que leur visibilité dans l'espace médiatique. Alors qu'on ne parlait pas d'eux jusqu'à une époque récente, les Roms sont de plus en plus souvent assimilés à une population problématique dans les discours officiels, dans les médias et, par conséquent, dans l'opinion publique. En d'autres termes, les Roms seraient ces personnes qui vivent dans des baraques ou dans des squats et qui vivent de la mendicité et de la délinquance. Ce discours, qui s'est largement répandu au cours des années 2000, freine évidemment le processus d'insertion des personnes en situation précaire en même temps qu'il stigmatise l'ensemble des Roms.

Enfin, il apparaît nettement que l'administration adopte globalement une position de rejet en renforçant la législation et les procédures administratives afin de limiter les droits au séjour et la libre circulation (introduction de la notion d'abus du droit de libre circulation dans la dernière loi sur l'immigration par exemple), en multipliant les évacuations de terrain et en harcelant les personnes pour qu'elles débarrassent le plancher (le harcèlement policier a été attesté à de nombreuses reprises). Les discriminations peuvent être plus insidieuses encore. C'est ce que montre notamment l'application, au sein d'organismes publics (Caisses d'allocations familiales par exemple), de directives ou de circulaires internes visant à limiter l'accès aux droits de ces ressortissants bulgares ou roumains<sup>5</sup>.

Aussi, nombreux sont les migrants roms en situation précaire qui ont vu leurs conditions de vie se dégrader ces dernières années. Les expulsions répétées ont contraint de nombreuses personnes à l'errance. Les travailleurs sociaux comme les acteurs associatifs soulignent les cas fréquents de rupture du suivi santé, d'interruption des parcours scolaires et d'insertion, que les déplacements forcés et incessants rendent évidemment impossibles. D'une manière générale, les pratiques de rejet cantonnent de nombreux migrants roms dans une situation d'exclusion, tant sur le plan juridique (droits au séjour contestés) que sur le plan économique et social.

---

5 - Sur ces différents aspects, voir les différents rapports annuels du collectif DH Romeurope sur la situation des migrants roms en France : <http://www.romeurope.org/-Rapports-Romeurope-.html>.

Pour vivre, les personnes et les familles en question ont-elles alors d'autres solutions que de recourir aux pratiques de squat, de mendicité, de travail au noir, voire de délinquance, ces pratiques que les autorités relayées par les médias dénoncent justement avec force au nom de l'ordre, de la propriété, de la tranquillité publique et parfois même des droits de l'Homme ?

### RÉAMORCER LE PROCESSUS D'INSERTION

Pour réamorcer le processus d'insertion, il n'y a probablement pas de recette miracle ou de « *best practice* » qui vaille. Il faut en revanche tenir compte de la diversité des situations et des contextes locaux, sans oublier la diversité des personnes et des parcours individuels et familiaux.

Les échanges entre acteurs de terrains, migrants et chercheurs permettent d'identifier quelques pistes de réflexion pour des actions futures.

D'abord, la levée des mesures transitoires, qui fait partie des revendications des associations depuis plusieurs années déjà, est un préalable requis car elle seule permet l'ouverture de droits au travail. Si ces droits étaient acquis, un nombre plus ou moins élevé d'individus en âge de travailler pourrait bénéficier de revenus et régler ainsi les problèmes de la vie quotidienne, à commencer par le logement, la santé et la scolarisation des enfants. En outre, les représentations négatives à l'égard des Roms tendraient à diminuer car le travail fait partie, avec l'école, des lieux privilégiés de la socialisation et, par conséquent, de la reconnaissance mutuelle, ainsi que cela a été indiqué à plusieurs reprises lors de la journée d'études.

Une attitude tolérante de la part des pouvoirs publics à l'endroit des activités relevant de l'économie dite « grise » car à la limite de la légalité est un autre élément important, vu le rôle que jouent ces activités dans la survie au quotidien et dans l'insertion économique des migrants. Souvent, ces activités ont d'ailleurs un caractère temporaire. De la mendicité, nombreux sont en effet ceux qui, dès qu'ils en ont eu la possibilité, sont passés à des activités pérennes (emploi salarié, micro-entreprise). Il faudrait aussi qu'en l'absence ou dans l'attente de solutions de relogement ou d'hébergement, les pouvoirs publics adoptent une position plus tolérante vis-à-vis de l'habitat précaire, car, on l'a vu, c'est seulement une fois qu'elles jouissent d'une certaine stabilité, que les personnes peuvent commencer le processus d'insertion à l'échelle locale, puis, si leur projet de vie est de s'installer en France, quitter les bidonvilles et les squats.

Pour réamorcer le processus d'insertion, il est par ailleurs possible de s'appuyer sur les mobilisations locales car ces dernières jouent, de l'avis de tous, un rôle non négligeable. Le plus souvent, ce sont de simples citoyens qui s'enquêtent de la situation des personnes en situation précaire, établissent des liens avec les personnes en question puis interpellent les autorités afin que celles-ci interviennent en faveur des habitants du bidonville ou du squat. Grâce aux mobilisations locales, les migrants roms en situation précaire accèdent plus facilement à l'école et à l'emploi. D'une certaine manière, les mobilisations locales peuvent donc aider à établir ou à rétablir le lien entre les migrants, la société environnante et les institutions, même si, c'est important de le souligner, les bénévoles ou les simples citoyens n'ont pas vocation à remplacer les services sociaux dans leur mission auprès des personnes en situation précaire.

## NOUVEAUX OBSTACLES, NOUVEAUX QUESTIONNEMENTS

Bien sûr, les choses ne sont pas si simples et bien des interrogations restent en suspens. Souvent mise en avant par les acteurs locaux, la présence de bidonvilles ou de squats pose souvent un problème de cohabitation, surtout si les personnes en situation précaire sont nombreuses : comment, concrètement, assurer l'évacuation des déchets et l'assainissement ? Comment permettre les activités de recyclage, primordiales pour la survie des personnes, mais qui sont sources de nuisances pour le voisinage (bruit, fumées liées à la combustion des gangues de caoutchouc qui entourent les fils de cuivre) ? Comment amener les migrants et les riverains à dialoguer et, éventuellement, à faire évoluer leurs comportements et leurs représentations respectifs ? Comment, enfin, accompagner des personnes dont le projet de vie s'inscrit de plus en plus à la fois « ici » et « là-bas », dans l'entre-deux des régions d'accueil et des villes d'origine ?

De plus, il ne faudrait pas oublier que les bidonvilles et les squats ne sont pas, loin de là, des lieux idylliques. L'insalubrité, la violence et le racket y sont choses ordinaires, et ce d'autant plus que, sous la pression des expulsions, les personnes ont été amenées à se regrouper sur des terrains où s'est progressivement construite une véritable économie de la pauvreté. Comment agir face à ce phénomène, dont les individus et les familles sont les premières victimes ? D'une certaine manière, est-ce que tolérer la présence de bidonvilles et de squats ne reviendrait pas à fermer les yeux sur l'exploitation de la misère, dont l'existence est avérée dans certains cas ? Quoiqu'il en soit, l'insertion économique constitue incontestablement un gage d'émancipation pour les individus et les familles. Après avoir accédé à des revenus réguliers, ces derniers peuvent en effet prendre leurs distances vis-à-vis des réseaux de dépendance dont ils étaient en quelque sorte captifs jusqu'alors.

Par ailleurs, l'intervention auprès des migrants roms pose des questions de portée générale tant en ce qui concerne les modalités de l'action publique dans le champ social, en particulier l'implication de la société civile et des simples citoyens, que la place des pauvres en ville. En ce qui concerne le premier point, a-t-on vraiment le temps, surtout si l'on travaille, d'accompagner des personnes en difficulté, de faire du lien, d'exercer une citoyenneté active pourrait-on dire encore ? Quelles sont par ailleurs les compétences requises pour accompagner des personnes en difficulté ? La bonne volonté suffit-elle ? En ce qui concerne le second point, à quelle place peuvent effectivement prétendre les pauvres, de surcroît s'ils sont étrangers, quand on sait que, dès à présent, la cherté des terrains et des immeubles contraint un nombre croissant de citoyens à s'installer à la périphérie des grandes villes.

Quelles sont, pour terminer ce rapide tour d'horizon, les « niches » économiques que les personnes en situation précaire peuvent aujourd'hui exploiter pour vivre au quotidien ? La disparition d'un nombre croissant d'emplois non qualifiés et de petits métiers, ainsi que la tolérance moindre vis-à-vis de l'économie grise restreignent incontestablement les marges de manœuvre des personnes en situation précaire. En définitive, ces dernières ont-elles vraiment d'autre possibilité que celle de recourir à l'assistance sociale, aux emplois précaires et aux pratiques qualifiées de déviantes pour vivre au quotidien ?

## L'INSERTION DES ROMS : UN FAUX PROBLÈME ?

Au terme de ces réflexions, l'insertion des Roms paraît bien constituer un faux problème. D'abord, il faut rappeler que les Roms ne constituent pas une population homogène. Certains n'ont jamais eu à se poser la question de l'insertion, d'autres sont en train de la régler par eux-mêmes ou avec l'aide de travailleurs sociaux et de militants associatifs. D'autres encore sont, pour des raisons diverses et variées, en grande difficulté et demandent par conséquent un suivi ou un accompagnement particulier. Bref, il n'y a pas deux situations identiques. Pour cette raison, les Roms ne constituent pas et ne doivent pas constituer un public prédéfini des institutions. Raisonner autrement ne fait que renforcer les processus de stigmatisation en assimilant systématiquement les Roms à une population en difficultés et problématique.

Ensuite, les travaux scientifiques récents<sup>6</sup> comme les échanges avec les acteurs de terrain et les Roms eux-mêmes montrent à quel point la « question rom » qui, bien sûr, n'existe pas a priori, est en revanche une création des sociétés urbaines et des institutions. Si elles constituent bien le point de départ des débats et des controverses, les pratiques des migrants sont en effet largement conditionnées par les politiques elles-mêmes car celles-ci relèguent de facto les personnes en question en marge de la société, renforçant par la même occasion leur visibilité dans l'espace médiatique. En période de crise, cette visibilité est d'ailleurs accrue par la communication politique. Par exemple, en Italie, en 2007-2008, puis en France, pendant l'été 2010, les migrants roms ont indéniablement constitué des boucs émissaires, tant pour les populations mécontentes que pour les pouvoirs publics en quête de légitimité.

Enfin, l'insertion des Roms pose des questions qui, loin de concerner seulement une population ou un public donné, sont en fait des questions de société : Quel « droit à la ville » peuvent en effet revendiquer les personnes en situation précaire dans des villes qui sont principalement façonnées par les intérêts économiques et qui, de surcroît, laissent de moins en moins de prises ou d'opportunités aux individus faiblement dotés sur le plan économique ? Le précaire serait-il par ailleurs devenu, pour les personnes en question, la seule alternative à l'assistance sociale en dehors des pratiques dites déviantes et de la délinquance ?

Dans le même ordre d'idées, on ne peut que s'interroger sur les possibilités de réussite de la lutte contre l'exclusion sociale. Comment peut-on en effet insérer des personnes en difficulté dans un système social, économique et politique qui produit lui-même de plus en plus d'exclus ? On aura beau mobiliser la « boîte à outils » de l'ingénierie sociale, chercher des approches innovantes pour stimuler ce que l'on appelle aujourd'hui la « créativité sociale », l'équation restera très difficile, pour ne pas dire impossible à résoudre.

Bien que pessimiste, ce dernier constat, qui relève du simple bon sens, a au moins un avantage. Il invite les acteurs institutionnels et associatifs, les simples citoyens ainsi que les chercheurs à élargir le champ de leurs réflexions et de leurs actions en considérant les mécanismes de production des inégalités et de la précarité dans leur globalité, plutôt que de se focaliser sur une hypothétique « question rom » et les « solutions » à y apporter.

---

6 - Voir Géocarrefour, 2011, vol. 86, n°1, Roms migrants en ville : pratiques et politiques en Italie et en France (introduction, en accès libre sur le site de la revue : <http://geocarrefour.revues.org/8210>), ou encore *Roms en (bidon)villes*, de Martin Olivera, aux Editions rue d'Ulm en 2011.

Synthèse rédigée par Olivier Legros avec la collaboration de David Dumeau, Marilisa Fantacci, Sandrine Y. Halfen, Marion Lièvre, Yannick Lucas, Michèle Mézard, Martin Olivera, Anna Pitoun et Tommaso Vitale, à partir des échanges dans les ateliers thématiques suivants :

Atelier 1 : « La coproduction de l'insertion par les travailleurs sociaux et par les bénéficiaires »

Laurence Alimi (Habitats solidaires, Romeurope 94), Aurilène Da Costa « Rues et cités -Montreuil), Marilisa Fantacci (Romeurope), Thérèse Leprêtre (Ecodrom), Geoffray Lloveras (ALJ 93), Nadine Morel, Tommaso Vitale (Sciences Po Paris), Léonard Veliciu (travailleur salarié, Bordeaux), Véronique Gilet (ALPIL – Action lyonnaise pour l'insertion par le logement)

Atelier 2 : « L'auto insertion ou les pratiques d'insertion hors dispositif institutionnel »

Norah Bennarosh, doctorante, Roms de Montreuil (et en Roumanie), Iosif Boti (entrepreneur, Saint-Denis), Grégoire Cousin (Université de Tours, European Romani Rights Centre), David Dumeau (médiateur social, mairie de Bordeaux), Robert et Laura Gracia (Montpellier), Marion Lièvre (Univ. Montpellier III), Yannick Lucas, (Univ. Angers – Louvain-La-Neuve), Sandrine Laborde (ADIE - Association pour le droit à l'initiative économique), Ludovic Rafi (Commission Européenne), Nicu Stoican (entrepreneur, Bobigny), Ramona Strachinaru (Coup de Main, Choisy-le-Roy)

Atelier 3 : « Quelques années plus tard : le devenir des personnes ayant obtenu des papiers »

Francis Couvidat (Conseil municipal, Evry), Yves Douchin (Romeurope 77), Aude Leveillé (Romeurope 94), Saimir Mile (La Voix des Roms), Codin Novacovici (Romeurope 77), Anna Pitoun (réalisatrice, Paris), Aline Poupel (Romeurope 94), Martin Olivera (Rues et cités), Méline Revellin (ALPIL – Action lyonnaise pour l'insertion par le logement), Sasha Zanko (UFAT-Union française des associations tsiganes)

Ont également participé aux échanges : Thomas Aguilera, Emmanuelle Ajon, Claudio Altenhain, Myriam Argoud, Aline Arrouze, Angela Bagnato, Hélène Balland, Marie-Pierre Baumhauer, Marion Blank, Céline Berger, Colette Billet, Carine Bonnaud, Anna Brauner, Delphine Bruggeman, Andrea Caizzi, Cornelia Carpaci, Livius Carpaci, Nadia Cirpaci, Christian Castagna, Bérangère de Contenson, Alina Cornea, Monika Dak, Aurilène Da Costa, Nicolas De Groodt, Cécile Debarge, Anna-Maria Draggioi, Marie-Dominique Dreyse, Fanny Dubray, Jacques Dumortier, Anne Dunoyer, Anne-Sophie Dupeyras, Lou Einhorn, Chloé Fabre, Clarissa Filguera, Martin Favreau, Lucile Gacon, Yasmina Gharret, Pierre Girard, Adriana Giurea, Oanna Gogioiu, Maria Grecu, Costel Grigoras, Lucas Gualdi, Sandrine Y. Halfen, Iulia Hasdeu, Eleonore Havas, Tom Hérard, Jean-Claude Houdoin, Elodie Kerrien, Samy Khaldi, Boris Kozierow, Gwen Lamandé, Christophe Laplace-Claverie, Marie-Thérèse Leblanc, Claire Lefebvre, Colette Lepage, Karine Lesueur, Sylvie Litvine, Léan Longeot, Joanna Lorilleux, Dorinella Lucas, Katia Lurbe Puerto, Christelle Maïcon, Morgane Mallet, Chiara Manzoni, Laure Marbot, Evangéline Masson-Diez, Michèle Mézard, Camelia Morazu, Marie-Louise Mouket, Marc Nectar, Dae-Miyung No, Laurence Noël, Jeanne Palombieri, Greta Persico, Evelyne Pommerat, Arthur Prouvost, Olivia Rajabaly, Claude Reznik, Claire Sabat, Silvana Salandra, Alice-Sophie Sarcinelli, Bruno Six, Estera Stefan, Rahela Stefan, Auxane Tertrais, Marie-Sophie Trotta, Karin Waringo.

Cette journée a été organisée par Urba-Rom, observatoire européen des politiques en direction des groupes dits Roms/tsiganes, le CEE (Sciences Po-Paris), l'UMR Citeres (Tours) et l'UMR Migrinter (Poitiers) avec le soutien de la Fondation Abbé-Pierre et de Romeurope. La traduction en anglais a été assurée par Médecins du Monde.

**Le texte publié exprime librement les opinions des rédacteurs et ne saurait engager ni la responsabilité des institutions qui ont soutenu le projet, ni celle des participants à la journée d'échanges, qui sont mentionnés ci-dessus.**